

Encourageons les nôtres

Fumons les Cigares

Dixie & Polo

LA LIBRE PAROLE

Encourageons les nôtres

Fumons les Cigares

Dixie & Polo

Publié par la Société de Publication "La Libre Parole"
RENE LEDUC, Directeur Gérant.

AFFIRMONS NOS DROITS (Lafontaine)

Bureau : Coin St-François et Laliberté
Téléphone 2685

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS

Un an \$1.00

Six mois 50

Strictement payable d'avance

Le Numéro : 2 sous.

Au "Soleil"

Pour la deuxième fois, depuis un mois, le SOLEIL nous consacre, dans sa colonne de rédaction, un article évidemment inspiré, si on en juge par "l'avis autorisé" qu'on y donne.

Nous serions tentés de remercier poliment si le confrère n'employait de si gros mots pour montrer que notre conduite lui déplait. Il devrait savoir pourtant, que les injures ne sont pas des arguments et que les lecteurs intelligents, auxquels il s'adresse, ne seront pas lents à s'apercevoir que son raisonnement pêche par la base.

En effet, l'accusation principale qui se dégage de cet article est que nous jouons un rôle hypocrite puisque nous ne nous dirions libéraux que pour désagréger le parti.

Nous mériterions ce reproche si nous nous couvrions de la toison ministérielle pour mieux égarer le troupeau. Mais le SOLEIL serait bien embarrassé de dire où et quand notre journal s'est donné comme un organe libéral.

Notre profession de foi est inscrite en tête de notre première page : "la LIBRE PAROLE" est indépendante ; c'est la qualité qu'à voulu lui donner son fondateur et c'est celle que nous efforçons de lui conserver. Dès lors pourquoi faire de nous des partisans ?

Nous savons bien que notre indépendance est incompréhensible pour plusieurs et surtout pour les directeurs du SOLEIL, mais cela ne nous étonne pas de la part de gens pour qui le désintéressement est une folie, et l'intérêt personnel un guide.

Telle n'est pas notre manière d'agir et voilà pourquoi notre journal ne veut pas jouer le rôle bien rémunérateur pourtant, de ces feuilles qui soutiennent les intérêts particuliers plutôt que ceux du pays.

Jusqu'ici la plupart de nos journaux étaient transformés en instruments de domination au service d'un homme ou d'un parti. Bien des patriotes sincères déploraient cet état de choses, ils voulaient une feuille qui pût refléter l'opinion de ces électeurs dont la connaissance des affaires du pays est d'autant plus nette qu'elle n'est aucunement influencée par le souci de leur propre fortune. La fondation de notre journal a réalisé leur vœu. Les opinions indépendantes peuvent se manifester maintenant, et personne ne devrait s'étonner de ce que nos articles renferment quelquefois des vérités désagréables pour les puissants. On nous rendra cependant cette justice de dire que la fermeté et la franchise n'excluent pas chez nous l'impartialité et la dignité.

Ainsi nous n'avons jamais mis en doute le désintéressement de Sir W. Laurier, n'isais bonnes intentions ; mais

les événements nous ont quelquefois portés à croire que ces intentions étaient trop facilement modifiées par les circonstances ; et nous l'avons dit.

Autant nous étions fiers de Sir Wilfrid lorsque, seul des premiers ministres coloniaux, il résistait, à Londres, aux efforts de Chamberlain, autant il nous a fait de peine quand, après les beaux gestes dont il avait ébloui le pays au début des affaires du Transvaal et du Nord-Ouest, il s'est incliné si facilement devant les exigences de ses petits contradicteurs.

Nous l'avions admiré lorsque, devant le tout puissant Sir John McDonald, il faisait son courageux discours sur l'insurrection métisse ; mais nous avons été confondus de le voir faire voter par le Parlement Canadien des résolutions en faveur des brasseurs d'affaires du Transvaal et des Juifs de Russie.

Il attirait notre confiance lorsqu'il se faisait à Ottawa, l'énergique champion des droits provinciaux ; ses interventions dans nos affaires provinciales et municipales ont stupéfié ses meilleurs amis.

Nous reconnaissons qu'il a du tact, mais il faut bien convenir qu'il en a déplorablement manqué le jour où il a cru devoir écrire sa dépêche à Sarah Bernhardt.

Voilà les opinions que nous n'avons pas hésité à lui faire connaître pas plus que nous n'avons hésité à dire à Lord Grey que le talent ne tient pas lieu de tout et qu'il a commis un impair le jour où il a cru bon de recevoir à la même table que sa femme et sa fille, l'actrice Sarah.

On nous reproche notre sévérité pour M. Rodolphe Lemieux. Nous n'avons jamais songé à contester ses talents et nous les lui reconnaitrions bien de nouveau si sa vanité en peut être satisfaite, mais nous ne faisons qu'user de notre droit en disant que sa conduite est plutôt celle d'un arriviste que celle d'un homme disposé à se sacrifier pour un principe. Et chaque fois qu'il essaiera de couvrir des fleurs de sa rhétorique les pièges où notre peuple peut tomber, qu'il ne soit pas étonné de nous trouver parmi ses adversaires.

Nous avons fait la guerre à M. Parent comme nous sommes disposés à la faire à tous ceux qui voudraient employer ses méthodes de gouvernement. C'est dire que la personne de l'ex-maire et premier ministre n'était pour rien dans la campagne que nous avons conduite contre lui. Ses qualités, nous les voyions aussi bien que ses partisans, mais elles ne nous aveuglaient pas au point de nous faire oublier ses défauts dont le principal, à nos yeux, était de fausser notre organisme parlementaire par sa manière de faire les élections et de diriger la chambre. L'intrigue a toujours été une détestable méthode de gouvernement.

Voilà à peu près toutes les attaques que l'organe libéral nous reproche.

Nous avouons avoir négligé de lui faire plaisir en ne dénonçant pas plus souvent Messieurs Borden, McLean ou Monk ; nous voulons bien le tranquilliser en disant que

ce silence n'est pas dû à la sympathie mais à la conviction où nous sommes que, pour le moment, ces gens ne sont guère dangereux.

Maintenant nous sommes bien persuadés que le SOLEIL criera encore "au conservateur" chaque fois qu'un de nos articles aura le malheur de lui déplaire ou qu'il jugera nécessaire de nous rabaisser dans l'esprit public. Il peut être convaincu que nous n'en serons pas plus émus que si l'ÉVÉNEMENT nous traitait de "libéraux."

Nous continuerons, comme par le passé, à suivre le conseil de Lafontaine "en affirmant nos droits."

FRANÇOIS.

L'homme public.

Il doit être persévérant.

Pourvu des connaissances qui le mettront en état de bien remplir ses fonctions, résolu à mettre de côté toute considération personnelle dans la discussion des affaires du pays ou de la municipalité dont il est le mandataire, l'homme public doit posséder une dernière qualité, couronnement des deux autres, la persévérance.

A quoi lui serviraient, en effet, et le savoir et le désintéressement, s'il manquait de la ténacité qui a raison de toutes les résistances et qui assure le triomphe définitif d'une idée ?

Eût-il l'esprit éclairé de toutes les lumières qui font bien juger des hommes et des choses, fût-il vraiment affranchi de ces préoccupations d'ordre privé qui entravent d'ordinaire toute initiative dont le bien public est l'objet, ces qualités précieuses et si rares n'empêcheraient pourtant pas ses projets d'avorter piteusement, s'il n'était en même temps doué de cette belle énergie que les contradictions éperonnent et qui se cabre devant les obstacles.

C'est dans cette force de résistance que gîte exclusivement, on peut dire, le secret du succès, et on ne saurait expliquer autrement la bonne fortune de bien des gens à qui tout sourit dans leurs entreprises.

Puisque sans la persévérance, rien n'arrive à terme, et que d'autre part l'homme public a le devoir de mener à bonne fin les projets destinés à servir l'intérêt général, force nous est bien de reconnaître l'impérieux besoin qu'il en a. Aussi les inconstants et les irrésolus doivent-ils rester éloignés de la vie publique.

Disons, avant de finir, que la persévérance n'est pas l'entêtement, et que celui-là ne pourrait être accusé justement d'inconstance, qui consent à modifier son opinion première pour des raisons graves sorties de la discussion.

J. ED. PLAMONDON.

Jugez par vous-même

Vous ne conseilleriez pas à une amie d'acheter une jupe ou un costume ailleurs que chez nous, puisque vous vous adressez directement vous-même au

SYNDICAT DE QUEBEC.

Les grands Magasins
Z. PAQUET

Habillements d'Été sur Mesure pour Hommes

Notre assortiment insurpassable d'étoffes d'été pour ceux qui veulent être à la mode comprend tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de tissus et de dessins. La nuance fashionable de l'été est le gris clair et nous en avons des plus nouveaux patrons à carreaux très grands ou moyens avec filets de fantaisie presque invisibles. Les tissus les plus en évidence sont les étoffes anglaises et écossaises de fantaisie. Elles forment certainement les plus beaux matériaux pour la confection d'un complet fashionable de l'été. Nous vous ferons un élégant habillement à votre choix dans cet assortiment, doublures de meilleur drap italien ; l'ajustement, le fini et le travail, parfaitement garantis, le style et l'élégance égaleront l'ouvrage de n'importe quel tailleur à la mode de New-York et cela pour moins que la moitié de ce que vous coûterait précisément le même habillement. Nos prix sont de **\$15.00** en montant.

Complets pour Petits Garçons

Il est très difficile de garder les petits garçons bien habillés. Quelques-uns ne cherchent qu'à déchirer et salir leurs habits quoi qu'on puisse dire. Pour un tout jeune enfant ce que vous avez de mieux à faire est de lui acheter un complet "Buster Brown" ou une blouse russe.

Ces complets sont fait de bonne et forte étoffe de fantaisie, grande variété de patrons splendides, belles couleurs sur lesquelles la poussière ne paraît pas, bien faits de toutes les façons, quelques-uns avec boutons de cuivre et boucles de fantaisie ; prix depuis **\$3.50**

La Chaussure Fashionable "Paquet"

POUR MESSIEURS

La chaussure "Paquet" comprend les derniers perfectionnements de la fabrication des chaussures. Elle est faite au Canada par la manufacture la plus aménagée du pays, et est faite spécialement pour nous. Vous ne pouvez vous la procurer ailleurs qu'à nos magasins. Il n'est plus nécessaire de payer des taux de douane très élevés pour les chaussures américaines. La chaussure "Paquet" est aussi bonne que n'importe quelle chaussure américaine que vous paieriez \$6.00 et notre prix pour toutes les formes, toutes les sortes de cuirs est seulement **\$3.50**

L'Élégante "Paquerette"

CHAUSSURE DE DAMES

La chaussure "Paquerette" est fabriquée sur des formes qui sont la vraie reproduction du pied féminin. La première chaussure mise sur les formes est complètement éprouvée. Cette expérience dure quinze jours. Si au bout de ce temps on trouve quelque défaut à la chaussure, la forme est mise de côté et on en prend une autre que l'on expérimente de nouveau. De cette façon on obtient la perfection du confort et de l'élégance. Toutes les formes—toutes les sortes de cuirs—un seul prix **\$3.50**



Pour le Monument Laval

Le révérend monsieur Antoine Gauvreau, curé de la paroisse de St-Roch de Québec, a fait du haut de la chaire, un appel chaleureux à ses ouailles, pour les exhorter à contribuer aux frais d'érection du Monument Laval. Nous résumons, en quelques phrases, les raisons qu'il a données à l'appui de sa demande.

1. Citoyens de Québec, nous devons tenir à honorer et glorifier, dans Monseigneur de Laval, l'homme qui a fait de Québec le siège du premier évêché canadien, qui y a passé la plus active partie de sa vie, qui y a donné l'exemple du travail et de la vertu, qui y a fondé un séminaire, et qui, après un long et laborieux apostolat, a voulu y laisser sa dépouille mortelle. Monseigneur de Laval compte donc parmi l'un des premiers et des plus illustres citoyens de Québec. Il est une de nos gloires les plus pures; en l'honorant, nous nous honorons nous-mêmes. A une époque où nous avons des aspirations nouvelles et où nous entrevoyons un avenir de grande prospérité, il est bon d'associer à notre œuvre le souvenir et la gloire des fondateurs de notre ville, afin que les générations futures puissent, à leur tour, nous rendre le témoignage que nous sommes restés fidèles au culte des ancêtres. Les statues de Champlain et de Laval seront les témoins de notre civisme dans la partie haute de la ville, en attendant que la statue d'Hébert, le premier laboureur canadien, s'élève dans St-Roch même, sur les bords de la rivière St-Charles, près du terrain de l'Hôpital-Général, où reposent ses cendres.

2. Patriotes, nous ne devons pas oublier que Monseigneur de Laval revendiqua avec énergie les droits des habitants de la colonie contre les exactions des compagnies marchandes, contre l'abus de pouvoir des autorités civiles et contre la traite des liqueurs enivrantes.

Il fut, dans ces temps difficiles, le protecteur des faibles et le défenseur de tous ceux qui avaient à cœur l'établissement de la colonie sur des bases solides. A ce point de vue son rôle est celui d'un patriote énergique; il appartient, non plus à Québec mais à tout le Canada, sans distinction de croyances et d'origines. Mais nous, les Canadiens-français, nous lui devons plus particulièrement du respect et de la reconnaissance, puisqu'il est l'un de ceux qui ont le plus fait pour implanter l'élément français dans ce pays pour lui assurer l'influence et la permanence.

3. Catholiques enfin, il ne nous est pas permis de rester indifférents pour cet évêque missionnaire dont le zèle apostolique n'a pas connu de limites. Le jour n'est peut-être pas très éloigné où l'Eglise reconnaitra officiellement les vertus héroïques qui l'ont distingué, et le placera sur les autels, au nombre de ses saints canonisés. Des démarches importantes ont déjà été faites pour atteindre ce but. Que notre piété filiale

se manifeste dès maintenant. Dans la mesure de nos ressources, montrons-nous généreux. Que les pères, les mères, chacun des enfants, dans toutes les familles, fassent leur offrande personnelle et tiennent à honneur de contribuer à l'élévation du monument Laval, afin que plus tard, sur la place de l'archevêché, à deux pas du séminaire qu'il a fondé et de l'université qui porte son nom, voyant s'élever le majestueux piédestal et la statue géante du premier évêque de Québec, chacun puisse se dire, avec la satisfaction du devoir accompli: "J'ai fait ma part."

Dans St-Roch, c'est M. le notaire Charles Grenier qui est chargé de la collection. Faisons-lui bon accueil: ouvrons-lui largement nos cœurs et nos bourses.

J. P.

Nos illettrés.

Le degré d'instruction d'un peuple s'établit par la proportion d'illettrés qu'il renferme. Toutefois il faut s'entendre sur le sens du mot illettré. Ce mot, en effet, a un sens privatif, et ne peut s'entendre que de l'absence de connaissance qu'on devrait avoir. Il est pour lors ridicule de dire d'un enfant à la mamelle: c'est un illettré. Ainsi donc, établir le nombre d'illettrés compris dans une population donnée, c'est dire le nombre de ceux qui, étant en âge de savoir lire et écrire, sont privés de ces connaissances.

Nos statisticiens canadiens n'ont pas compris le problème de cette façon; ainsi pour établir le nombre des illettrés, dans chacune des provinces du Canada, ils comptent tous ceux qui ne savent ni lire ni écrire, depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard qui a atteint les limites de l'âge. Il est vrai, cependant, qu'ils établissent le nombre des enfants au-dessous de cinq ans, nombre que l'on peut assez facilement déduire du premier; mais est-il plus exact de compter parmi les illettrés les enfants de six et sept ans que les enfants de cinq ans?

Le qualificatif illettré convient à un homme qui ne sait ni lire ni écrire à un âge où il est censé le savoir. Or, bien que cet âge puisse varier selon les milieux, on peut affirmer que, dans notre pays, l'âge scolaire est de six à treize ans, de sorte que les enfants savent rarement lire et écrire avant qu'ils aient atteint leur huitième ou leur neuvième année.

Les statistiques, pour établir le degré d'instruction de notre peuple, devraient donc nous dire le nombre des illettrés au-dessus de huit ans, encore qu'il serait plus intéressant et plus instructif de donner aussi le nombre des illettrés au-dessus de treize ans et au-dessus de vingt ans. En Europe la statistique des illettrés s'établit surtout au moment de la conscription.

Quant à ce qui nous concerne lorsque l'étranger apprend, par le recensement de 1901, qu'il y a dans la province de Québec 478,591 illettrés, soit 29.57 p. c. de la population, il ne peut se faire qu'une idée très fautive de l'instruction chez nous. Il ne fera pas la déduction nécessaire des enfants qui ne sont pas en âge de savoir lire et écrire. Or, en 1901, il y avait dans la province de Québec 237,607 enfants au-dessous de cinq ans, ce qui fait passer la proportion des illettrés de 29.57 p. c. à 15.16 p. c.

Cette proportion ne donne pas encore une idée exacte du degré de l'instruction. Il faut déduire en

La Nouvelle Route du cé- lèbre Saguenay.

Le et après le 1er AVRIL 1906, les trains circuleront comme suit:

DEPART DE QUEBEC
8.10 a.m.—Pour Roberval et Chicoutimi, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.
8.10 a.m.—Pour Rivière-Pierre, ject., le samedi seulement.
1.45 p.m.—Pour le lac St-Joseph, le samedi seulement.
1.45 p.m.—Pour St-Raymond, le dimanche seulement.
5.20 p.m.—Pour St-Raymond, tous les jours excepté le dimanche.
7.30 p.m.—Pour Roberval et Chicoutimi, le samedi seulement, (avec chars d'ortoir pour Chicoutimi).

ARRIVÉE A QUEBEC.
7.00 a.m.—De Chicoutimi et Roberval, le lundi seulement.
8.45 a.m.—De St-Raymond, tous les jours excepté le dimanche.
4.30 p.m.—Du Lac St-Joseph, le samedi seulement.
7.40 p.m.—De Chicoutimi et Roberval, tous les jours excepté le dimanche et le lundi.
7.40 p.m.—De Rivière-Pierre ject., le lundi seulement.
9.30 p.m.—De St-Raymond, le dimanche seulement.

Billets de passage en vente à la gare, rue St-André, chez M. F. S. Stocking, rue St-Louis, au Château Frontenac, au bureau du Pacifique, 30 rue St-Jean, coin de la rue du Palais, au bureau du Grand-Tronc, coin des rues Ste-Anne et du Fort, au bureau de l'Intercolonial, 7 rue Du Fort.

Les sièges et lits dans les chars d'ortoir et parloirs se réservent au bureau de F. S. Stocking.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5.30 p.m.
ALEX. HARDY,
Agent du Fret et des Passagers.

J. G. SCOTT,
Gérant-général.

RICHELIEU **ONTARIO**
AND **NAV. Co.**

Bateaux pour Montréal

Et les Ports Intermédiaires

Départ tous les soirs excepté le dimanche à 5.30 hrs p.m.

Cabines confortablement chauffées à l'eau chaude.
On peut retenir des lits depuis 50 cts en montant.
Les marchandises sont reçues jusqu'à 5 heures p.m.

LIGNE DU SAGUENAY

Le vapeur MURRAY BAY, Capt. Jos. Simard, partira les MARDIS et SAMEDIS matin à 8.30 pour CHICOUTIMI et les ports intermédiaires suivant:

Baie St-Paul, Murray Bay,
Les Eboulements, St-Siméon,
St-Irene, Rivière-du-Loup,
Tadoussac, Anse St-Jean,
et St-Alphonse.

Les marchandises seront reçues la veille du départ du bateau jusqu'à 6 p.m.

M. P. CONNOLLY,
Agent général.

plus le nombre des enfants de cinq à huit ans. Le recensement ne l'indique pas. D'après le rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1900-01, (p. 236), il y avait 81,563 enfants de 5 à 7 ans, en 1901 dans notre province. Déduction faite de ce nombre, la proportion des illettrés tombe à 10.21 p. c.

Enfin si nous enlevons le nombre des enfants de 7 à 8 ans, dont nous n'avons pas le chiffre exact, mais qui était à peu près de 40,000, la proportion n'est plus que de 7.06 p. c.

Nous sommes loin de 29.57 p. c., proportion premièrement établie par le recensement. Ces computations sont d'autant plus importantes que si on n'en tenait pas compte, la natalité étant plus grande dans la province de Québec que dans les autres provinces et le nombre des enfants plus considérable, toute comparaison avec ces autres provinces, au point de vue de l'instruction, nous serait nécessairement défavorable.

LAURENT.

VENER VOIR

Nos tapis et nos prélatrants avant d'acheter nous avons le plus beau choix qui puisse se montrer et surtout à des prix défiant toutes compétitions.

MARCEAU & CIE,
155, rue St-Joseph.

LE TABAC ROSE QUEBEC
EST INOFFENSIF

CARTES D'AFFAIRES

J. E. CHAPLEAU, LL.L.
AVOCAT

93, Rue St-Pierre, Québec.

Téléphone { Résidence, 2547
Bureau, 994

Téléphone 1405

L. E. O. PAYMENT, M. A., LL.L.
AVOCAT

BUREAU: Du jour, 88 rue St-Pierre.
Du soir, 23 St-Jean

ALP. HUARD
NOTAIRE

343, RUE ST-JOSEPH
TELEPHONE 2113.

LAVERGNE & TASCHEREAU
AVOCATS

A. Lavergne, M. P., E. Taschereau, L. L. L.
343, RUE ST-JOSEPH
Bureau à Montmagny.

CHAS. C. CABANA
AVOCAT

Bloc McManamy,
No 125, rue Wellington
Sherbrooke.

AIME DION
AVOCAT

46, RUE DALHOUSIE, Tél 850.
Bureau du soir: 89, St-Joseph.
7 sep.—5 mois.

Appolinaire Corriveau
AVOCAT

Peoples Bank of Halifax Chambers.
125, RUE ST-PIERRE
Bureau du soir et résidence,
632, rue St-Valier.

H. OCTAVE ROY
NOTAIRE

131, RUE ST-PIERRE

Lots à Conceder

Successions Jean Henriette G. Tourangeau.
Tél. 1390.

TELEPHONE — 2311

J. Ed. PLAMONDON
NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure
195, RUE ST-JOSEPH,
Résidence: 123, Grant

Arthur Simard, LL.L.
NOTAIRE

Argent à prêter sur hypothèque
Commissaire Cour Supérieure QUEBEC
Bureau du jour et du soir:
50 RUE ST-JOSEPH, Tél. 2126

FERD. AUDET
— NOTAIRE —

Argent à prêter sur hypothèques.
141, BOULEVARD L'ANGELIER.

TEL. 2421.

E. M. TALBOT
ARCHITECTE

14, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC.

Dr. Jules Paradis
Chirurgien-Dentiste

Coins St-Joseph et de l'Eglise

Dr. A. LAROQUE
CHIRURGIEN-DENTISTE

185, RUE ST-JOSEPH.

Choquette Galipeault & Fraucœur
AVOCATS

107, Côte de la Montagne.
Tél. 1221

BUREAU A MONTMAGNY

Thomas A. Vien, B.A., LL.L.
AVOCAT

111, Côte de la Montagne.
(Bloc Morin) Québec.
Résidence et bureau du soir:
Lauzon, Lévis.

QUEBEC R. L. & P. CO.

HORAIRE AUTOMNE et HIVER 1905-06

Commencant LUNDI LE 2 OCTOBRE 1905, les trains circuleront comme suit:

ENTRE QUEBEC ET LES CHUTES MONTMORENCY
La Semaine
Départ de Québec pour les Chutes Montmorency, 5.30 A. M., toutes les heures de 6.00 A. M. à 11.00 P. M.

Départ des Chutes Montmorency pour Québec à 6.00, 6.11 A. M. toutes les heures de 6.30 a. m. à 11.30 p. m.

LE DIMANCHE
Départ de Québec pour les Chutes Montmorency à 7.00, 7.45 a. m. toutes les 30 minutes de 1.00 à 7.00 p. m., et extra à 9.30 p. m.

Départ des Chutes Montmorency pour Québec à 6.41, 10.41, 11.41 a. m. 12.26 p. m. toutes les 30 minutes de 1.30 à 7.30 p. m. et extra à 10.00 p. m.

ENTRE QUEBEC ET STE ANNE DE BEAUPRE
La Semaine

Départ de Québec pour Ste Anne de Beaupré à 7.30, 9.45 a.m. 1.45, 4.00, 5.15 et 6.15 p. m.

Départ de Ste Anne de Beaupré pour Québec à 5.30, 6.15, 7.30, 9.45, 11.45 a. m. et 4.00 p. m.

LE DIMANCHE
Départ de Québec pour Ste Anne de Beaupré à 7.00, 7.45 a. m. 1.45, 5.45 et 6.15 p. m.
Départ de Ste Anne de Beaupré pour Québec à 6.00, 10.00, 11.00 a. m. 12.00 midi et 4.00 p. m.

ENTRE QUEBEC ET ST JOACHIM
La Semaine

Départ de Québec pour St Joachim à 9.45 a. m. et 5.15 p. m.
Départ de St Joachim pour Québec à 7.15 et 11.30 a. m.

L'Ascenseur de Montmorency circule tous les jours de la semaine de 6.30 a. m. à 11.30 p. m. et le dimanche de 1.30 à 7.30 p. m.

Express local pour les paquets, boîtes, viandes, etc., sur tous les trains, 5 cts et plus suivant la pesanture.
Pour toutes autres informations s'adresser au Surintendant.

J. A. EVERELL, Surintendant,
EDW. A. EVANS, Gérant-Général



SERVICE

RAPIDE

ENTRE

QUEBEC et MONTREAL

Départ de Québec à 1.45 hr. P. M. tous les jours, Dimanche compris, arrivant à Montréal 6.45 P. M.

Départ de Montréal à 2.00 hrs P. M. tous les jours, dimanche compris, arrivant Québec 6.50 P. M.

WAGONS-SALONS
TRAIN-COULOIR.

RACCORDEMENT POUR BOSTON, NOUVELLE-ANGLETERRE, NEW-YORK, et tous les endroits de l'Ouest.

On pourra se renseigner généralement, en s'adressant aux bureaux de la gare du Palais, au Château Frontenac et aux Bureaux des billets 30, rue St-Jean, coin Côte du Palais.

Jules Hone, Jr.

DEMANDEZ LES

Bière et Porter

Proteau & Carignan

263-271 rue St-Paul, Québec.

Cours Central de préparation
A. FYEN
22, RUE DU PONT, QUÉBEC.

Préparation aux examens d'admission à l'étude de l'arpentage et de l'architecture. Préparation aux examens d'entrée à l'Ecole Polytechnique, Université McGill, Collège militaire de Kingston.
Envoi du prospectus sur demande.

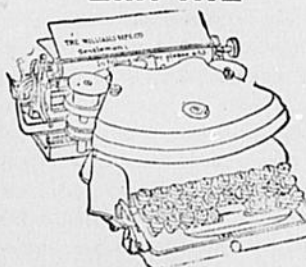
P. P. Giguère & Cie

PLOMBIERS-COUVREURS

56, rue des Fossés, St-Roch, Québec.

Appareils de chauffage à eau chaude.
Plomberie moderne et hygiénique.
Lumières électriques.
Plafonds et lambris en tôle métallique.
Téléphone 2115.

LE CLAVIGRAPHE EMPIRE



PRIX \$60.00

Cette machine possède plusieurs avantages en plus de l'ECRIURE VISIBLE. Elle est simple, durable, portable, fait peu de bruit, et comme elle est manufacturée au Canada, elle coûte

La moitié du prix des machines importées.

CLEMENT & CLEMENT

69, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.
J. R. CHALOUIT, Gérant
TELEPHONE 1422.

La Société d'Economie Sociale de Québec.

Le jeudi, 10 mai dernier, la Société d'Economie Sociale de Québec a tenu sa séance régulière. Après la lecture du procès-verbal, M. J. E. Prince, professeur d'Economie politique à l'Université, a repris le sujet des assurances-vie. Dans un travail soigné et solidement documenté, il a déterminé quel devait être le rôle de l'Etat dans les assurances. Les fonctions de l'état se résument d'une manière générale dans cette courte formule : protéger les droits, aider les intérêts. C'est la doctrine qu'il faut revendiquer contre les étatistes qui donnent à l'Etat un pouvoir absolu et illimité. Or protéger les droits, ce n'est pas les absorber, aider les intérêts, ce n'est pas les accaparer. Ainsi le rôle de l'Etat ne consiste pas à se faire assureur, mais à protéger les droits des assurés par la réglementation des contrats d'assurances, par l'inspection efficace des transactions financières opérées par les Compagnies d'assurances. C'est la doctrine enseignée par tous les économistes adversaires du socialisme d'Etat. M. Prince cite, entre autres l'opinion de M. G. Leroy-Beaulieu, dont l'autorité est très grande en ces matières.

Monsieur A. Lesage, professeur à l'Ecole Normale, lut ensuite un travail sur les assurances au point de vue national. La province de Québec envoie chaque année, en primes d'assurances, six millions de piastres à l'étranger. De quelles ressources ne se prive-t-elle pas au point de vue économique ? Ces sommes considérables dont profite l'étranger, serviraient au développement industriel et commercial de notre province, et donneraient à nos institutions nationales des ressources considérables. Gardons donc nos capitaux chez nous, en nous assurant à des compagnies canadiennes.

Après quelques observations de M. le notaire Charlebois, sur certaines assurances allemandes, M. l'abbé Lortie fait remarquer que dans la question de l'assurance par l'Etat, il ne faut pas se demander seulement si l'assurance, ainsi pratiquée, offrirait plus de garantie à l'assuré, mais surtout et plus particulièrement, s'il entre bien dans les attributions de l'Etat de se faire assureur. Cette question a été étudiée avec soin par les économistes, et, en dehors de l'école socialiste, il n'en voit guère qui ne répondent pas négativement. L'école de Leplay, représentée par les membres de la Société d'Economie sociale de Paris, parmi lesquels, au dire d'un député français socialiste, se trouvent les savants les plus écoutés, a fait donner, par la bouche de M. A. Béchaud, au Congrès annuel de 1901, le résumé suivant des travaux des quarante-quatre années écoulées depuis la fondation de cette Société : "Appuyés sur un nombre considérable de faits recueillis en France et à l'étranger, vous vous êtes résolument séparés de ceux pour qui l'Etat est tout et de ceux pour qui l'Etat n'est rien ; et, dans une formule qui est devenue classique, vous avez répété que "l'Etat ne doit intervenir que lorsque l'initiative privée, industrielle ou commerciale, ne peut ou ne veut pas agir." Vous avez maintenu cette doctrine envers et contre tous, qu'il s'agisse de la liberté du travail, des institutions de prévoyance ou de l'assistance du pauvre."

M. Lortie conclut donc absolument dans les idées énoncées par M.

Prince, l'Etat ne peut se faire assureur. Il ajoute que les garanties données par l'Etat, tout en étant très bonnes, ne sont pas absolues. Il y a des cas où, malgré ces garanties, l'assuré pourrait perdre une partie de son assurance, comme la chose s'est vue en France pour les caisses d'épargne, en 1830, 1848 et 1870. De plus le mode de recrutement des fonctionnaires de l'administration publique ne vaut pas celui des employés des compagnies privées.

M. le juge Langelier répond avec beaucoup d'entrain aux adversaires de l'assurance par l'Etat. Il dit qu'il a beaucoup de respect pour M. Leroy-Beaulieu et pour l'école de Leplay, mais que dans cette question il aime mieux s'en tenir aux faits. Il rappelle les révélations scandaleuses faites aux E.-U. sur les compagnies d'assurances, et il affirme que l'Etat peut faire l'assurance en diminuant les primes et en augmentant les garanties. L'Etat paiera à ses fonctionnaires des salaires moins élevés et aura des employés aussi compétents que les compagnies privées. Il ne voit nullement de socialisme dans cette question. Pour lui l'Etat a le droit d'intervenir chaque fois qu'il peut faire les choses mieux que les particuliers.

La discussion s'est poursuivie intéressante et animée entre Mgr Mathieu, M. G. Ed. Roy, M. Prince, M. Lortie et M. Charlebois.

Les auditeurs ont semblé peut-être plus émus par les considérations émises par M. Langelier, à la lumière des malversations américaines, que par les arguments scientifiques de MM. Prince et Lortie ; pour moi j'ai été absolument étonné de voir avec quelle facilité M. Langelier mettait de côté les résultats acquis par une école comme celle de Leplay, par des savants comme Leroy-Beaulieu, Béchaud, Claudes-Jannet, etc., pour s'en tenir au principe que : "l'Etat a le droit d'intervenir chaque fois qu'il peut faire mieux que l'initiative privée." En effet posons ce principe et nous en ferons sortir immédiatement, l'Etat boulanger, l'Etat agriculteur, l'Etat banquier, l'Etat administrateur des fortunes privées, l'Etat socialiste, etc..

ECONOMISTE.

Les Sœurs du Précieux-Sang à Lévis.

MONASTÈRE NOUVEAU.

Lundi prochain, 21 mai, est une date qui fera époque dans l'histoire religieuse du diocèse de Québec. Les Sœurs du Précieux Sang de St-Hyacinthe, sur invitation du Rév. M. F. X. Gosselin, curé de Notre-Dame de Lévis, et avec la bienveillante permission de Mgr Bégin, Archevêque de Québec, arriveront à Lévis ce jour-là, par le train d'une heure P. M. de l'Intercolonial, pour y fonder une maison de leur Institut. Elles seront au nombre de huit sœurs professes et deux sœurs tourières. La supérieure est sœur Sainte Véronique, une québécoise de la famille Dion, de la rue Saint-Jean.

La maison qui constituera provisoirement leur monastère est la résidence du Rev. M. E. Généreux, prêtre retiré du diocèse de Portland. Me. M. Généreux s'était préparé à une belle retraite, croyant y terminer ses jours ; mais la Providence ayant permis que les amis de la nouvelle communauté aient jeté les yeux sur sa propriété, il consentit à la vendre ; ce qu'il fit de bonne grâce et généreusement.

Les Sœurs du Précieux-Sang possèdent non loin de l'Hospice St-Joseph de Lévis, un magnifique terrain qui leur a été vendu, presque donné, par M. le chevalier Couture ; et c'est là que, plus tard, lorsqu'elles en auront le moyen, elles se proposent, avec la grâce de Dieu, d'ériger définitivement leur monastère.

Lundi donc, elles arriveront à Lévis, vers une heure de l'après-midi. La population lévisienne sera sur ses pieds, en grande foule, pour leur faire une solennelle et grandiose réception ; M. le curé de Lévis et plusieurs autres membres du clergé leur souhaitant, les premiers, la bienvenue à la gare ; après quoi, des voitures spéciales promèneront les religieuses à travers les principales rues de la ville et les conduiront à l'église, où une courte allocution du curé sera suivie de la bénédiction du St-Sacrement. En sortant de l'église, elles iront tout droit à leur maison nouvelle, rue Fraser No. 26, pour s'y installer, s'y enfermer.

Mais l'installation solennelle n'aura lieu que neuf jours plus tard, le 30 mai. Elle sera présidée par le Rev. F. X. Gosselin, délégué ad hoc par Mgr Bégin, alors absent en visite pastorale. Ce jour-là, le public sera admis à visiter le monastère, même le cloître.

La paroisse de Lévis a déjà fait don d'une cloche aux bonnes sœurs du Précieux-Sang. Cette cloche sera bénite, Dimanche prochain, après la messe, par M. le Curé.

(Communiqué.)

Le Canada en Europe

La REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES, de Paris, publie, dans son numéro du 15 avril, un article sur la Colonisation de l'Ouest canadien.

"Le CANADA, dit l'écrivain de la REVUE, est encore, à l'heure actuelle, un des pays qui offrent le plus de ressources à la colonisation ; " et il rapproche à cet égard le Canada de la République Argentine ; mais " le climat des régions utilisables du Canada, ajoute-t-il, et sa situation géographique dans l'hémisphère nord le placent dans des conditions plus favorables."

D'autre part, le JOURNAL DES DÉBATS (26 avril) ne croit pas que le gouvernement canadien puisse, en établissant à New-York une exposition permanente montrant les produits et les ressources du Canada, entraîner vers les espaces encore déserts de ce pays une forte partie des émigrants qui débarquent aux Etats-Unis. Ce n'est plus, d'après le chroniqueur du JOURNAL DES DÉBATS, l'attraction de la terre libre qui s'exerce en Europe au profit des Etats-Unis, mais bien celle des hauts salaires dans des occupations urbaines. "Il n'y a aucune raison pour que de nombreux agriculteurs se recrutent dans la foule qui débarque chaque année aux Etats-Unis, et c'est seulement une vieille habitude qui nous porte à voir dans chaque émigrant un colon à la recherche de terres vierges à s'approprier."

S'il est vrai que le flot humain qui se déverse dans la république américaine n'est pas à la recherche d'emplois ruraux, il est inutile d'essayer de le détourner vers le Canada. Dans la province de Québec, surtout, ne devrait-on pas s'appliquer, avant tout, à pousser vers la forêt les fils des anciens défricheurs ? Peut-être, s'ils y étaient encouragés davantage, se montreraient-ils aussi vaillants que le furent nos pères ; à coup sûr, ils feront de meilleurs colons que les chercheurs de "hauts salaires."

GRINGOIRE.

\$5 50

Pour un bel habillement de tweed pour homme c'est bon marché, venez nous voir.

MARCEAU & CIE,
155, rue St-Joseph.

P. A. LAGUEUX

Successeur de Lafrancois et Lagueux

No. 19 de la Couronne, coin de la rue Fleurie.

Spécialité : Bois débité, de chauffage, croûtes de 3 pieds, échelles, etc.

Ceux qui doivent à la société Lefrançois et Lagueux, voudront venir payer à l'adresse ci-dessus. Tel. 2678



Messieurs les Boulangers,
DESIREZ-VOUS donner à vos clients un PAIN DE QUALITE SUPERIEURE, et de qualité toujours égale ?
DESIREZ-VOUS satisfaire tous vos clients, même les plus difficiles, et CREER LA DEMANDE dans le public pour VOTRE PAIN et vous faire de bons clients ?
DESIREZ-VOUS RETIRER de la farine TOUT LE RENDEMENT qu'elle doit vous donner ?

IL N'Y A QU'UN MOYEN :—

Employez un Pétrin Mécanique

pour boulangier la pâte vous obtiendrez tous ces résultats et beaucoup d'autres.

La Cie CHAS. A. PAQUET, Limitée, MARCHANDS DE MACHINERIES
2 et 4 rue St-Joseph, - - QUEBEC.

Vous fournira tous renseignements concernant cet outillage pour boulangers
VEUILLEZ LUI FAIRE UNE DEMANDE

ENTREE GRATUITE

Ouverture du Théâtre Rustique Bijou.

Terrains du Kent House, Châtes Montmorency,

LUNDI, 21 MAI.

Programme de la semaine :

Les Ours, Chiens et Singes dressés de Wormwood.

KING et HASLOOP, esquisses comiques.

DAN REGAN, comédie, etc.

Tous les jours à 3.30 et 8.30 P. M.

Fondée en 1876

Téléphone 2224

CHARLES VEZINA

ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine des plus améliorés.

Prix très Modérés. 117-119 du Pont, Qué., Atelier, 124 du Roi.

GAUDIAS POITRAS

RELIEUR ET REGLEUR

FABRICANT DE LIVRES BLANCS

13, Rue Buade, H.-V. Québec.

Téléphone 1735

THOS. BLONDEAU

Horloger, Bijoutier, Opticien

3151, Rue St-Joseph, QUEBEC.

SPECIALITÉ.—Bijoux, Montres, Horloges, Lunettes, Matériaux, Outils, etc.

Réparations de tous genres avec soin et promptitude.

Une visite est sollicitée.

MELANGES

TABLEAU D'HONNEUR

Ont voté pour la fermeture à sept heures : Messieurs les échevins Galipeault, Shink, Verret, Mathieu, Barbeau, Fortier, Huard, St-Pierre, Fiset, Messervy, Hall, Duquet, Bédard, Lemay, Drouin, Paquin.

Comme on le voit les noms qui remplissent ce tableau sont plus apparents que la semaine dernière ; mais cela ne donne qu'une bien faible idée de l'importance qu'ils ont prise dans le public.

Le rôle que ces échevins ont joué dans l'adoption de la fermeture à sept heures sera un de leurs meilleurs titres à la confiance des électeurs.

Honneur à eux !

Mr. G. Poitras, imprimeur de la Haute-Ville, a publié, ces jours derniers une brochure des plus consolantes. En effet personne de ceux qui la liront ne pourra s'empêcher de convenir que la ville de Québec a pour échevins des hommes remarquables à tous égards. M. Parent regrette, paraît-il, que cet ouvrage n'ait pas été publié sous son règne.

Nos remerciements à M. le docteur J. G. Paradis, de Montmagny pour l'envoi de son Petit Traité d'Hygiène. C'est un volume destiné à faire beaucoup de bien.

..

M. John H. Kelly, député de Bonaventure, a publié sur la colonisation un volume qui n'a plus besoin que d'être traduit en français pour produire les fruits qu'en attend son auteur.

Merci pour l'envoi d'un exemplaire.

Dans son article de mardi dernier "Promesses remplies", LE SOLEIL annonce une grande nouvelle qui a dû réjouir bien des cœurs :

SIR WILFRID A RÉGLÉ LA QUESTION DES ÉCOLES DU MANITOBA.

..

A mesure que M. le notaire J. E. Plamondon poursuit la publication de ses articles sur les hommes publics, un nombre de plus en plus grand de ces derniers commencent à trouver le jeu dur. Nous ne serions pas surpris de voir bientôt les indemnités parlementaires doubler. Que diable, s'il faut être éclairé, et désintéressé, et persévérant, cela vaut quelque chose !

..

M. Shaughnessey, qui avait d'abord refusé de banqueter avec les citoyens de Québec, est revenu sur sa décision. Le banquet de samedi sera sans doute une brillante affaire mais, malgré les mérites de celui qui en sera le héros, nous espérons que les orateurs de la circonstance n'oublieront pas que si le C. P. R. fait des travaux à Québec et y fait arrêter ses gros navires, c'est surtout parce qu'il y voit son affaire.

On peut lui en savoir gré, mais il ne faut pas tomber dans l'excès surtout lorsque l'entreprise n'est qu'à ses débuts.

Nous avons été assez souvent désappointés à Québec pour attendre les événements avant de nous réjouir.

Ho ! Soleil !

Je viens de jeter un coup d'œil sur l'article de notre grave François ; c'est une réponse bien digne et bien délicate pour une attaque comme celle dont nous avons été l'objet. Il me semble que ces Messieurs du SOLEIL méritent d'être fustigés un peu plus : la délicatesse n'est pas leur fort et ils ont besoin qu'on leur mette de gros points sur les I.

Donc, avec la permission de notre rédacteur en chef j'ai relu "Un conseil opportun," et j'ai trouvé que le SOLEIL donne un fameux exemple de "fourberie impudente et de foi carthaginoise" lorsqu'il parle de la "cuvée de serpents" de la LIBRE PAROLE. Cet article forme l'avant dernier acte de la tragédie des buvettes. Comme d'habitude, il a choisi son heure pour porter un coup droit au journal qui a si vaillamment approuvé le projet de fermeture à 7 heures ; mais le coup a porté dans l'eau et les échevins ont préféré suivre la LIBRE PAROLE "si fertile en injures et si hypocrite" (style solaire) plutôt que d'écouter "un conseil opportun" mais quelque peu intéressé.

Il ne faut pourtant pas que le travail du pauvre mercenaire qui a écrit l'article en question soit perdu ; nous allons donc lui communiquer quelques-unes des pensées que sa production nous a suggérées.

Et d'abord, gentil confrère, pourquoi vous en prenez-vous à nos noms de plume ? Vous êtes en belle posture pour parler de littérature anonyme. Vos articles sont-ils signés ? Au moins les nôtres ont des pseudonymes assez transparents pour que la plupart de nos lecteurs sachent qui ils recouvrent ; mais que diriez-vous, bon ami, si nous dévoilions le nom de certain importé dont les productions remplissent souvent vos colonnes, et que l'on n'ose faire venir à Québec de peur que son nom et sa manière de vivre ne soulèvent un tollé contre le journal et le parti ? Et puis, sachez le bien, lorsque nos rédacteurs veulent répandre leurs idées dans le public, ils n'éprouvent jamais le besoin de les dissimuler derrière des personnalités plus ou moins authentiques de "citoyen" ou "d'ouvrier."

Avec tout cela, si notre influence est déjà assez considérable pour porter ombrage au SOLEIL, ce journal n'a qu'à s'en prendre à lui-même, car nous sommes bien petits et il ne faut rien moins que le contraste entre lui et nous pour nous donner pareil prestige.

Le journal de la Côte Lamontagne est un grand journal, mais ses dix pages renferment à peine quelques colonnes qui soient de sa rédaction. Les autres sont remplies à grands coups de ciseaux donnés un peu partout. Cependant les quelques colonnes qu'il réserve à sa rédaction personnelle sont suffisantes pour lui faire commettre des bourdes capables de compromettre à jamais un parti.

En voici quelques exemples récents : Il n'y a pas de journal qui ait célébré avec un pareil lyrisme la première proposition de M. Laurier au sujet des écoles de l'Ouest, mais il n'en est pas qui se soit ensuite plus trémoussé pour faire avaler l'amendement Sifton-Fielding.

Lors des dernières élections municipales de Québec, il a commencé par jeter feu et flammes contre le régime Parent pour se taire ensuite soudainement et s'aplatir comme un chien battu.

Tout le monde se rappelle ses gaffes dans l'affaire Sarah, alors qu'il passait d'un extrême à l'autre avec la facilité d'un inconscient.

Dernièrement encore, il n'a pas perdu l'occasion de pêcher contre la dignité et le sens commun.

Depuis quelques mois, les autorités religieuses, scientifiques et civiles ont entrepris, dans notre Province, une campagne contre le fléau de l'alcoolisme. Notre Conseil municipal a voulu faire sa part. Le SOLEIL avait là une belle occasion de faire mentir sa devise, il l'a saisie

et s'est fait l'avocat des cabaretiers. Encore s'il eut défendu sa mauvaise cause avec courage et franchise ; mais non, il a été sournois et tortueux ; ses moyens ont été la démagogie, "la diffamation, le mensonge, l'injure et la calomnie" (style solaire). De vils plumeux, habitués de se vendre au plus offrant, n'auraient pas fait mieux.

C'est par de pareils écarts qu'il fait oublier les bons articles qui paraissent quelquefois dans ses colonnes ; c'est par l'emploi de tels moyens qu'il sape, dans le public, la confiance dans le parti dont il est l'organe, et c'est en persévérant dans cette manière d'agir, qu'il finira, comme son devancier "l'ELECTEUR" par être obligé de changer de nom pour être reçu dans les maisons honnêtes.

Ho ! Soleil !

FRITZ.

Faisons respecter notre langue.

Il est vraiment curieux de constater comme on fait peu de cas de la langue française, en certains milieux. C'est ainsi que tout dernièrement, des industriels canadiens-français recevaient du bureau des statistiques d'Ottawa des blancs à remplir. Chose étonnante, ces blancs étaient en anglais. Se figure-t-on la mine que faisait un marchand de Toronto en recevant du gouvernement fédéral un document rédigé en français ! Eh bien, pourquoi, nous de la province de Québec, serions nous traités sur un pied d'inégalité avec nos concitoyens d'autre origine ?

La langue française est officielle au Canada et nous avons le droit et le devoir de voir à ce qu'on la respecte. Aussi, nous approuvons fort les industriels qui ont renvoyé ces blancs anglais au commissaire du recensement Mr. A. Blue, en lui disant simplement que s'il désirait des renseignements sur leur commerce il n'avait qu'à les demander en français.

Une grande maison canadienne-française qui n'est pas à cent lieues de notre bureau, faisait demander, cette semaine, à une banque anglaise des blancs de chèques.

Naturellement ces derniers étaient en anglais et naturellement aussi le gérant de la maison de commerce les renvoya pour avoir des blancs en français.

"Nous n'en imprimons plus en français," fut la réponse.

Non, mais réellement c'est d'un sans-gêne à faire pouffer de rire si ce n'était humiliant pour nous, Canadiens-français.

On nous avise que le résultat de ce dernier incident sera que la maison dont nous parlons va retirer son patronage à cette banque.

Ce sera bien fait.

Faisons toujours respecter notre langue en tout et partout.

R. L.

Immigrants laboureurs !

L'année dernière, l'honorable Premier Ministre du Canada déclarait, de son siège en Chambre, qu'il considérait comme une fraude envers le pays l'obtention d'une prime pour les immigrants amenés ici comme agriculteurs et qui ne le sont pas.

Or voici ce que nous lisons dans un rapport fait par M. Johed Smyth, commissaire de l'immigration à Winnipeg, en 1905 :

"La plupart des immigrants juifs prétendent être des agriculteurs, mais un bien petit nombre d'entre eux demeurent où ils ont été envoyés. La plupart font du commerce ambulatoire à travers le Manitoba et l'est des Territoires."

Peu de nos compatriotes se doutaient que ces bons juifs commençaient à nous soutirer de l'argent, sous forme de primes, dès leur descente du navire, en mettant le pied sur nos quais. Mais quelle conduite va tenir maintenant Sir Wilfrid Laurier envers ceux qui, pour nous servir de ses propres paroles, se sont rendus coupables d'une "absolute fraud upon the country."

F.

Magasin Special pour Hommes.

(Gents Furnishings)

Ouvrages à des prix modérés.

Tailleur de première classe : Mr. Eug. Charest

NAP. JACQUES

199, Rue St-Joseph, QUEBEC.

Télep. 2679.

AVEZ-VOUS

BESOIN D'UNE



Belle
Voiture

Si oui : Nous sollicitons humblement votre visite. Nous avons le plus grand assortiment de voitures de promenade ; ainsi que les patrons les plus nouveaux.

Sur toutes nos lignes : Nos prix vous étonneront.

Nous sommes en position de vous vendre ces voitures, Meilleur Marché que qui que ce soit.

Nous plaçons les plus gros contrats du pays chez nos manufacturiers.

Toutes nos voitures sont fabriquées sur Ordre Spécial.

Voilà pourquoi Nous Avons Toujours les Voitures

Les plus belles, les plus fortes et les plus durables.

Venez examiner notre grand assortiment avant d'acheter.

P. T. LEGARE

273-275, Rue ST-PAUL,

QUEBEC.

La Manufacture Francaise

DE CONSERVES ALIMENTAIRES

De J. GAILDRAUD

Offre en vente dans toutes les bonnes Epiceries une boîte contenant 6 Saucisses faites de viande de choix. Ces saucisses sont rôties et garnissent la boîte avec une excellente sauce tomate, ce qui en fait un plat des plus riches.

THE STANDDARD RUBBER PAINT

Peinture sans égale pour les couvertures en métal et en bois et autres usages extérieurs. Une couche de cette peinture équivaut à deux couches de peinture ordinaire.

Seuls agents pour le Canada.

Arthur Pouliot & Cie.

105, Cote Lamontagne.

Téléphone 1486

Voulez-vous vos Epiceries

de première classe ?

Et des prix excessivement bas ?

A. A. J. GINGRAS

ST-ROCH

LIMOILLOU

Drapeaux Canadiens-Français

Enregistrés sous le No. 453472.

Petites dimensions (sur toile)

Grandes dimensions.

	doz.	pièce		Drapeaux en Etamine.
4½ x 5½	.15	.03	6 pieds	\$5.00
6 x 9	.35	.05	7½ "	6.50
8½ x 12	.60	.08	9 "	7.50
13 x 19	1.25	.05	10½ "	9.00
16 x 26	2.00	.20	12 "	11.00
23 x 35	3.00	.35	15 "	15.50
			18 "	20.00

En vente à la librairie J. P. Garneau, 6 rue de la Fabrique, Québec, et chez Myrand & Pouliot, St-Roch.

LIBRAIRIE DE LA SALLE

P. Dumontier & Cie

LIBRAIRES-IMPORTATEURS

345, RUE ST-JOSEPH

En face du Presbytère Jacques-Cartier

Tél. 2565.

Québec.

La Cie. J. A. LANGLAIS & FILS

177, Rue St-Joseph, Québec.

A l'occasion de la Première Communion, vous trouverez à cet établissement, le plus grand choix d'articles religieux, à des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée.